

LE DÉBAT A LA CHAMBRE SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Doumergue estime que la réforme est indispensable

M. DOUMERGUE monte à la tribune, vivement applaudi à droite et au centre. « Je n'ai qu'une courte déclaration à faire, dit-il. Le droit de la Chambre de modifier la loi électorale est indiscutable, elle en a usé dans le passé, elle est libre. Aussi bien avant de partir en vacances, a-t-elle élu une commission chargée d'étudier et de préparer les éléments d'une réforme de l'État. Je crois que cette réforme est nécessaire (vifs applaudissements nombreux bancs). M. DOUMERGUE. — Je dirai même que le doute est impossible, si l'on veut éviter, je ne dirai pas des événements graves, j'ai trop confiance dans la sagesse du pays. Si l'on veut éviter des difficultés, écarter des inconvénients dangereux, des abus de confusion de pouvoirs dangereux, qui seraient fatals pour le régime de la liberté auquel je suis fermement attaché (applaudissements centre, droite, divers bancs gauche). Je suis convaincu que la grande majorité du pays désire une pareille réforme. C'est au pays seul, dans notre démocratie, qu'appartient à l'heure voulue de prononcer les paroles décisives en une pareille matière (applaudissements droite, centre et divers bancs gauche).

Partisans et adversaires de la discussion immédiate

M. Paul REYNAUD succède à M. Doumergue. Il fait des réserves sur le fond de la proposition Frossard mais se prononce contre un ajournement du débat et estime que la réforme électorale des institutions républicaines, le Gouvernement doit inviter la Chambre à voter la réforme électorale (applaudissements centre et droite).

M. RILLÉ-SOULT (Tarn). — Déclare que le parti Démocrate Populaire votera contre l'ajournement. M. BARETY, rapporteur de la commission du suffrage universel, déclare que la commission ne se refuse pas à une discussion et qu'elle a notamment la préoccupation de répondre à M. Frossard pour réduire le nombre des députés. Les membres de la commission sont partis de la réforme électorale, mais ils ont une discussion immédiate, ils n'auront pas de voir ici des groupes se diviser.

M. CHAUTEMPS déclare que le radical-socialiste voterait pour la commission; les circonstances ne l'ont pas amené à prendre une décision définitive sur une réforme électorale. « Vous risquez dit M. Chautemps de la confusion des esprits, de ne rassembler ici aucune majorité. (Vifs applaudissements centre et gauche).

L'orateur estime qu'il faut faire une réforme normale, si on désire la faire, non la précipiter. Si vous voulez établir une R.P. régionale, pensez-vous que le ministre de l'Intérieur n'ait des questions à vous adresser à des élections dans la confusion des esprits, de ne rassembler ici aucune majorité. (Vifs applaudissements centre et gauche).

M. PERNOT (Doubs) parle de sa place en faveur de la réforme radicale. M. RATTIER (Ain) déclare qu'il faut constituer une majorité politique d'action parlementaire pour la réforme. M. RATTIER déclare que la discussion ne pourrait se passer que le jour où la politique d'union nationale ayant donné ses résultats, la majorité d'union nationale voudrait faire des actes par le pays, ou le jour où l'instabilité gouvernementale et le non-fonctionnement des institutions obligeraient au recours à des élections. M. RATTIER, l'invitation du Gouvernement pour aller devant le pays. Nous repondrons présent (applaudissements).

M. BLUM déclare de sa place qu'il ne s'agit que de donner à la commission du suffrage universel une indication impérative pour le dépôt d'un rapport prochain. Selon lui, le Gouvernement ne peut espérer une meilleure majorité avec la dissolution. Cependant, M. Blum croit la dissolution inévitable car le parti radical se lasse de faire partie d'une majorité servile. Il estime que la proportionnelle entraînera pour tous les partis de graves difficultés; cependant, il la juge nécessaire. Il insiste sur la discussion immédiate de la proposition Frossard.

M. FRANKLIN-BOUILLON monte à la tribune, tandis que les socialistes et radicaux s'agitent. Il déclare qu'il ne peut suivre M. Frossard dans le débat et que la majorité actuelle ne doit pas suivre les socialistes, qui veulent qu'on vote la réforme électorale pour amener la dissolution d'une Chambre moribonde. Selon l'orateur, le pays pense que la Chambre n'a commencé à agir que depuis le 6 février. Il rappelle que les listes d'avoir saboté les majorités tout en paraissant les soutenir et affirme qu'il faut faire durer l'union nationale que les socialistes espèrent tuer.

LE VOTE

Après l'intervention de M. Franklin-Bouillon, la clôture est prononcée à main levée.

M. MANDEL, président de la commission du suffrage universel, déclare que la Chambre doit se prononcer sur la discussion immédiate et non sur le fond (applaudissements). M. MANDEL et LECOUR-GRAND-MAISON montent successivement à la tribune pour expliquer leur vote, mais ils ne sont pas entendus, car les députés se préparent à voter. M. Mandel résonne et discute entre eux. Le président met aux voix la demande de discussion immédiate de la proposition de résolution de M. Frossard. Le scrutin donne lieu à pointage.

DANS SON AUTO REMPLIE D'EXPLOSIFS, UN DÉMENT VEUT SE FAIRE SAUTER

On mande d'Alameda (Californie), que la police et des journalistes montent la garde depuis le soir à l'entrée d'une certaine distance d'une automobile dans laquelle se trouve un fou du nom de Bennett, mutilé de guerre. Bennett a rempli sa voiture de bâtons de dynamite et de récipients contenant de la nitroglycérine. Il tient dans la main un bouton sur lequel il s'appuie. Lorsqu'il s'endormira, la pression sur le bouton causera et provoquera un court-circuit qui allumera les explosifs. Bennett a averti les policiers, qui tentent de l'empêcher de mettre son projet à exécution, il se ferait sauter dès qu'il s'approcherait. Des précautions ont été prises pour éviter que le geste du fou fasse des victimes.

APRÈS LES TULLISTES EN DEVOIR DE CAUDRY, LES BRODEURS ONT REFUSÉ LES SALAIRES DE CRISE

Les brodeurs de Caudry se sont réunis hier soir à 18 heures, à la Bourse du Travail, pour se prononcer au sujet des salaires de crise « que veulent imposer les patrons. M. Henri Flévet, entouré des membres...



Les tullistes sortant de la Bourse du Travail après le referendum.

du comité du Syndicat, présidait cette réunion, au cours de laquelle différents sujets furent traités. Avant d'aborder la question de diminution des salaires, M. Fess, secrétaire du Syndicat des Brodeurs et secrétaire de la Bourse du Travail, donna connaissance de la situation financière du Syndicat, puis traita de la constitution d'un comité de liaison avec les familles qui, maintenant agrippées, pourra fonctionner, dans un avenir très proche, au grand soulagement des travailleurs chargés de famille.

POUR FAIRE SORTIR LA CONFÉRENCE DE GENÈVE DE L'IMPASSE...

La fièvre qui s'était emparée, mercredi soir, de la conférence du désarmement après les discours retentissants de sir George Buchanan, s'est calmée. Le débat était un peu tombé jeudi matin. La nuit a porté conseil et aussi la lecture à tête reposée des deux discours, où l'on a pu voir qu'aucun des grands orateurs de la veille n'avait dépassé les limites des droits reconnus à tous les représentants des pays à la conférence.

M. Louis Barthou, chef Sir John Simon, puis chez M. Benès, et qu'il continuera toujours ses consultations. D'autre part, les représentants des Etats signataires du dernier mémorandum, dit mémorandum des puissances, Danemark, Espagne, Norvège, Suisse, délibèrent sur la situation et rechercheront, à l'exemple de M. Henderson, et probablement d'accord avec lui, une issue au débat général engagé devant la conférence.

Un déjeuner offert aujourd'hui par M. Barthou. M. Louis Barthou et Sir John Simon, ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne se rencontreront aujourd'hui, au cours d'un déjeuner que le ministre des Affaires étrangères de France offrira à quelques-uns de ses collègues de la conférence. M. Litvinoff sera au nombre des invités.

Les grandes manœuvres navales et terrestres de l'Ouest

Les opérations terrestres et navales, qui ont mis aux prises l'autre nuit les forces navales de l'escadre du Nord avec les éléments de la défense, se sont déroulées par un temps propice, et ont été dirigées par le vice-amiral Herr, inspecteur des forces maritimes du Nord, membre du Comité de l'enseignement des officiers de la Mittelhauser, membre du Conseil supérieur de la guerre.

Artillerie, infanterie, tanks avions, etc.

Les troupes de débarquement étaient constituées par le bataillon de fusiliers marins de Lorient, les compagnies de débarquement de l'escadre, deux régiments d'infanterie, les 1er et 60e, une section de chars de combat et des éléments d'artillerie. La défense était composée en dehors de certains groupes savants, par des régiments de deuxième et troisième corps d'armée et des corps aviaisons. Les formations de l'armée de l'air de Tours, Angers, Chartres, Lyon, Le Bourget, sous la direction du général Boudemout, et d'un ballon captif du centre de Rochefort, remorqué par le « Frené ».

UNE RÉUNION À TULLES DE LA SECTION DU NORD DE LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT

La section du Nord de la Fédération générale de l'Enseignement, avait convoqué ses membres pour qu'ils assistent au grand nombre à l'assemblée générale tenue le jeudi 31 mai, à 14 h. à la Bourse du Travail, à Lille. Une assemblée de ce genre n'avait jamais eu lieu dans ce département. Elle fut présidée par M. Frossard, secrétaire de la section du Nord de cette Fédération, participa aux débats de cette importante réunion.

Le rapporteur exposa la nécessité de réunir tous les enseignants dans la Fédération qui défend leurs intérêts. L'Union fait la force. M. Machy déclara qu'il était important de réunir tous les enseignants dans la Fédération. M. Duppas parla des classes surchargées. C'est là une question essentielle pour les instituteurs. M. Duppas dit qu'il existait dans le département un nombre vraiment étonnant de classes surchargées. Il tira de son étude cette constatation optimiste pour les instituteurs : il est pratiquement impossible de réduire l'effectif des classes, qui participent, sans discontinuer, à l'enseignement. Le contraire de cette affirmation serait la négation de cette vulgarisation du savoir inscrite dans le programme des institutions actuelles et en vers un préjudice affaiblissement de la culture première des masses.

La question du chômage dans l'enseignement fut également traitée. La discussion qu'elle engendra se termina par le vote de la motion suivante qui résume, sous toutes ses réserves, les conclusions de ces débats qui animèrent cette réunion.

La section du Nord de la Fédération générale de l'Enseignement donne son assentiment à la motion suivante : « L'Union fait la force ». M. Machy déclara qu'il était important de réunir tous les enseignants dans la Fédération. M. Duppas parla des classes surchargées. C'est là une question essentielle pour les instituteurs. M. Duppas dit qu'il existait dans le département un nombre vraiment étonnant de classes surchargées. Il tira de son étude cette constatation optimiste pour les instituteurs : il est pratiquement impossible de réduire l'effectif des classes, qui participent, sans discontinuer, à l'enseignement. Le contraire de cette affirmation serait la négation de cette vulgarisation du savoir inscrite dans le programme des institutions actuelles et en vers un préjudice affaiblissement de la culture première des masses.

UN HOMME BLESSÉ A COUPS DE HACHE DEPUIS PLUSIEURS JOURS N'A ÉTÉ SECOURU QU'HIER

La gendarmerie de Palaiseau recherche le journalier Jules Gauthier, 65 ans, qui, il y a quelques jours, étant en état d'ivresse, blessa grièvement, à coups de hache, à la tête, son amie, la femme Marie Betton, 53 ans, avec laquelle il habitait 26, rue de Paris à Verrières-Buisson.

UN INGÉNIEUR DIVISIONNAIRE DES MINES DE NÈUX BÉNÉFICIE D'UN ACQUITTEMENT

M. Jean Portier, ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur divisionnaire des mines de Nèux, a été acquitté par le Tribunal de Bethune, sans l'infirmité, estimant que cette soustraction ayant pour but d'enlever au garagiste un moyen de preuve, constituait un vol, condamnant Portier à trois mois de prison avec sursis, 500 fr. d'amende et à payer 6.000 fr. de dommages-intérêts à la partie civile.

UNE VIEILLE AFFAIRE DE RÉCUPÉRATION ILLICITE DE MÉTAUX DE GUERRE SE TERMINE PAR DES ACQUITTEMENTS

La Cour a rendu son arrêt dans le procès de la récupération de métaux de guerre. Le Tribunal de Bethune a acquitté M. Portier, ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur divisionnaire des mines de Nèux, a été acquitté par le Tribunal de Bethune, sans l'infirmité, estimant que cette soustraction ayant pour but d'enlever au garagiste un moyen de preuve, constituait un vol, condamnant Portier à trois mois de prison avec sursis, 500 fr. d'amende et à payer 6.000 fr. de dommages-intérêts à la partie civile.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

L'auto d'un Maubeugeois a tamponné un moto près de Mons

Un accident qui aurait pu avoir des conséquences graves s'est produit au lieu-dit « les Quatre Pavés », à Biaregrieux, près de Mons. Un motocycliste, M. Léonard Etienne, habitant Biaregrieux, et un automobiliste, M. Léahde, de Maubeuge, se sont heurtés. Le moto est complètement déformé et M. Léonard se plaint d'une blessure au côté, ainsi que de douleurs internes.

Une prime est offerte pour la découverte de l'auteur de l'accident de « l'Hoflandt » à Hazebrouck

On se rappelle l'émoi que suscita, le 23 mai dernier, l'accident d'automobile survenu à Hazebrouck, au lieu-dit « l'Hoflandt », route de Borre et où une brave ménagère sexagénaire, Mme Vve Thores, fut très grièvement blessée.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

M. Demally qui circulait en auto à La Bassée renversa un cycliste, M. Bouc, en voulant doubler une autre voiture. Grièvement blessé M. Bouc succomba dix mois après.

DES INCENDIES DANS LA RÉGION

150.000 FR. DE DÉGATS DANS UNE FERME A GOUY-ST-ANDRÉ

Mardi, vers 23 h., un incendie, dont les causes ne sont pas encore déterminées, a éclaté à la ferme de Saint-André, à Gouy-Saint-André, près de Valenciennes, occupée par M. Abel Louvet. Ce sont les bâtiments de la ferme qui ont été incendiés, outre quantité de pailles et fourrages et environ 150 quintaux de blé, une batteuse mécanique et une presse à paille.

UN HANGAR DE RÉCOLTES DÉTRUIT A RUBEMPRÉ

Un incendie s'est déclaré à Rubempré, dans un hangar situé à la sortie de la commune de Rubempré, appartenant à M. Louis Vilbert, cultivateur. Il contenait 18.000 bottes de paille, 20.000 bottes d'avoine, 3.000 bottes de paille d'avoine, 1.200 bottes de foin et une quantité de matériel agricole. L'alarme fut donnée immédiatement par des ouvriers qui se trouvaient près de là. Les pompiers de Rubempré et de Valenciennes se présentèrent en nombre. Mais, par suite du manque d'eau, la lutte fut très difficile sinon impossible et le hangar fut la proie des flammes ainsi que son contenu.

UN CAFÉ ET UNE GRANGE INCENDIÉS A ESTREES-LEZ-CRÉCY

Dans la soirée, un incendie s'est déclaré à Estrees-lez-Crécy, dans un café appartenant à M. Poissant-Tabart, qui exploite en même temps qu'une importante culture, un café très bien achalandé.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

M. Demally qui circulait en auto à La Bassée renversa un cycliste, M. Bouc, en voulant doubler une autre voiture. Grièvement blessé M. Bouc succomba dix mois après.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

M. Albert Lots, avec quelques camarades motocyclistes, participait au rallye du Mont Noir quand sur la place de Baillet il entra en collision avec l'auto de M. Albert Savart. Le motocycliste eut le bras gauche fracturé en trois endroits.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Le tribunal d'Hazebrouck condamne M. Albert Lots à 100 fr. d'amende et à verser une indemnité provisionnelle à la victime.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Devant la Cour, M. Albert Lots au nom de la partie civile réclame 750 francs de dommages-intérêts. M. Vanhoucke, lui, plaide l'acquiescement de Savart. L'arrêt sera rendu le 7 juin.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Devant la Cour, M. Albert Lots au nom de la partie civile réclame 750 francs de dommages-intérêts. M. Vanhoucke, lui, plaide l'acquiescement de Savart. L'arrêt sera rendu le 7 juin.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Devant la Cour, M. Albert Lots au nom de la partie civile réclame 750 francs de dommages-intérêts. M. Vanhoucke, lui, plaide l'acquiescement de Savart. L'arrêt sera rendu le 7 juin.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Devant la Cour, M. Albert Lots au nom de la partie civile réclame 750 francs de dommages-intérêts. M. Vanhoucke, lui, plaide l'acquiescement de Savart. L'arrêt sera rendu le 7 juin.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Devant la Cour, M. Albert Lots au nom de la partie civile réclame 750 francs de dommages-intérêts. M. Vanhoucke, lui, plaide l'acquiescement de Savart. L'arrêt sera rendu le 7 juin.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Devant la Cour, M. Albert Lots au nom de la partie civile réclame 750 francs de dommages-intérêts. M. Vanhoucke, lui, plaide l'acquiescement de Savart. L'arrêt sera rendu le 7 juin.

APRÈS LE CONGRÈS DE LA MÉDECINE LÉGALE

L'Université de Lille a offert le champagne aux ouvriers qui ont édifié les bâtiments de l'Institut de médecine légale et sociale



Les ouvriers ayant participé à l'édification du Nouvel Institut Médico-Légal; entourant le Directeur de l'Établissement M. le Professeur LECLERCQ, ayant à sa gauche M. GAILLARD, architecte départemental.

On sait que le congrès international de médecine légale qui s'est terminé mercredi, à Bully-les-Mines, avait commencé à Lille par l'inauguration du Nouvel Institut de médecine légale et sociale érigé près des vestiges de la porte Valenciennes. Afin de remercier les quelque cent ouvriers qui participèrent à l'édification de ces superbes bâtiments avec l'aide que

nécessita un temps limité l'Université de Lille a offert le champagne aux ouvriers qui ont édifié les bâtiments de l'Institut de médecine légale et sociale. Cela se passa hier, à 16 h., à l'Institut même. Le professeur LECLERCQ, qui présida le congrès, reçut les ouvriers. Il était entouré de Mme Lecleercq et de quelques-uns de ses confrères. Le professeur félicita maçons, char-

pentiers et peintres du tour de force accompli avec bonne volonté. Il glorifia le travail sous toutes ses formes, compara le sien, si délicat, au labeur de ces hommes aux mains calleuses, et dit qu'au point de vue social, aucune différence ne devait être faite entre le travail spirituel et le travail manuel.

Après l'allocution du professeur Lecleercq, on trinqua, et on reprit le travail.

Des plaques seront apposées dimanche sur la maison natale de deux peintres audomarois: Alphonse de Neuville et François Chiffart

De brillantes fêtes communales encadreront ces deux cérémonies

Dimanche 3 juin, la ville de St-Omer honorera la mémoire d'Alphonse de Neuville et François Chiffart, peintres célèbres, qui comptent parmi ses plus illustres enfants. Dès, deux rues de St-Omer porteront ces noms. Mais rien ne signalait à l'attention du public les maisons natales

quelques jours le programme des fêtes communales qui se dérouleront du 3 au 10 juin et qui encadreront admirablement la double cérémonie de dimanche et cette semaine consacrée à l'art. Rappelons-en les grandes lignes : Dimanche 3 juin. — A 10 h., à l'Hôtel de Ville, inauguration de l'exposition de

peinture et de sculpture organisée par l'Association des anciens élèves de l'école des Beaux-Arts de St-Omer. L'exposition sera publique à partir de 11 h. et restera ouverte tous les jours de 10 h. à midi et de 14 à 16 h. Jusqu'au dimanche 17 juin inclus à 11 h. M. François Bertin, sous-président de la présidence de M. Albert Acremant, président des « Rosati de France », inaugureront la plaque érigée par la Ville à la mémoire du peintre militaire Alphonse de Neuville. A l'issue de la cérémonie, le président de l'Arbalète, 14, sous la présidence de M. Jules Joets, grand prix national de peinture, inaugureront la plaque érigée par la Ville à la mémoire du peintre graveur François Chiffart.

Dimanche 10 juin. — A midi 30, à l'Hôtel de Ville, réception par la Municipalité des membres du congrès régional de l'Espérance. A 15 h., à l'Hôtel de Ville, ouverture de l'exposition du Livre et de la Photographie par M. Tabart Robert, sous-préfet de l'arrondissement. Entrée gratuite. Clôture à 18 h.; à 16 h., visite officielle de l'exposition par le groupe espérantiste.

Ces différentes expositions n'ont qu'un but : rassembler toutes les œuvres ayant trait à la région de St-Omer et faire connaître les artistes de valeur.

La mise sur pied de cette semaine, consacrée à l'art, est due à la collaboration du Syndicat d'Initiative, de la Société des anciens élèves de l'école des Beaux-Arts et de la Ville.

Souhaitons aux auteurs de cette belle initiative de recueillir un beau succès. Ils le méritent.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 1er juin 1934. Soleil; lever, 3 h. 54; coucher, 19 h. 43; midi, 12 h. 32; coucher, 19 h. 19. Aujourd'hui: Saint-Fortuné. Demain: Saint-Emilien.

MÉTÉOROLOGIE. Station de Lille. Observations faites le 31 mai 1934. 12 heures: Baromètre: 760 mm. 6; Baisse: depuis la veille, 18 h.; 1 mm. 6; Thermomètre: 15,5; Humidité: 11,5; Maxima: 19,5; Elat hygrométrique: 85; Hauteur d'eau tombée pendant la veille, 18 h.: gouttes 1; Direction du vent: Nord-Est; Force: modérée; Direction des nuages: Sud-Sud-Est; Etat du ciel: couvert; Temps probable pour aujourd'hui: Chaud; Orages.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. Région Nord. — Temps généralement orageux; ciel brumeux; vent du nord-ouest avec éclaircies assez belles, se couvrant d'intervalle avec quelques nuages ou orages; vent variable et faible. Le maximum de température sera sans changement sur celui de la veille.

FOIRE DE DOUAI

Commerciale, Industrielle, Agricole 2 juin - 17 juin

Ouverture demain samedi 2 juin. Magnifiquement installée, elle compte 250 stands des mieux aménagés et commodés à parcourir. Ne manquez pas de la visiter. Des attractions multiples vous y attendent.

LA MORT SUSPECTE D'UN CHEMINOT DE BOULOGNE

Nous avons relaté, hier, la mort suspecte d'un chef de train du dépôt de Boulogne-sur-Mer, M. François Roussel, 37 ans, qui, après avoir été trouvé inanimé dans un dortoir du dépôt de Lomme, avait été transporté à l'Hôtel-Dieu d'Amiens, où il était décédé.

Le docteur Poulain, commis par M. Fasteau, juge d'instruction, pour pratiquer l'autopsie de M. Roussel, a procédé hier matin à l'Hôtel-Dieu à cette opération. Celle-ci n'a pas permis de retrouver la trace d'une contusion quelconque. Les viscères ont été prélevés et seront remis au laboratoire municipal pour être examinés par M. Rouillard.

784.